

07 sep 2018 -17:48

Appartient à [Conseil des ministres du 7 septembre 2018](#)

## Financement du projet SMART de l'Institut national des Radioéléments

Sur proposition du ministre de l'Economie Kris Peeters et de la ministre de l'Energie Marie Christine Marghem, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le financement du projet SMART de l'Institut national des Radioéléments (IRE).

L'IRE est l'un des principaux producteurs de molybdène-99, dont est issu le technétium-99, le radioélément le plus utilisé en médecine nucléaire dans le monde. Plus de 70% des procédures d'imagerie nucléaire y recourent pour la détection de maladies et l'examen des organes et de leur structure. Les applications les plus répandues sont les scintigraphies myocardiques, osseuses et pulmonaires. Concernant la production de molybdène-99, l'IRE devra adapter son modèle actuel de fabrication et procéder à la construction de nouvelles installations de production. L'IRE examine depuis plus de 5 ans la possibilité de faire appel à des technologies alternatives pour la production de molybdène-99. Les conclusions de ces études ont conduit l'IRE à se focaliser sur un système novateur de production directe par accélérateur de faisceaux d'électrons, à l'exclusion donc de toute utilisation d'uranium de fission. C'est l'objectif du projet SMART : Source of Medical Radioisotopes.

L'IRE a demandé une aide de l'Etat dans le cadre du Pacte national pour les investissements stratégiques (PNIS). De la sorte, moyennant des investissements consentis par l'IRE pour la construction de deux lignes de production, la production actuelle par fission pourrait être remplacée en 2028 par la nouvelle technologie. Le gain principal de cette dernière réside dans le fait qu'elle produit environ 100 fois moins de déchets radioactifs que le processus actuel, et que ceux-ci sont d'une durée de vie beaucoup plus courte (déchets de catégorie A).

L'avantage pour l'Etat fédéral est donc une réduction importante des coûts liés au traitement et au stockage des déchets tels que générés actuellement. L'estimation de ces coûts, basée sur les prix actuels, s'élève à 230 millions d'euros sur 10 ans.

Le Conseil des ministres a donc marqué son accord sur le financement du projet SMART pour un montant de 52 millions d'euros pour la période 2019-2020. Dans l'intervalle, il attend la décision du conseil d'administration de l'IRE concernant la poursuite du projet. Enfin, il est demandé aux ministres de l'Economie et de l'Energie d'informer sans délai le Conseil des ministres de la décision du conseil d'administration, prévue pour le mois d'octobre 2018.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Marie Christine Marghem, ministre de l'Energie, de  
l'Environnement et du Développement durable  
Avenue de la Toison d'Or 87  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 790 57 11  
<https://marghem.belgium.be>

Bernard Van Hecke  
Porte-parole  
+32 475 44 34 26  
[bernard.vanhecke@marghem.fed.be](mailto:bernard.vanhecke@marghem.fed.be)

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et  
ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs,  
chargé du Commerce extérieur  
Rue Ducale 61  
1000 Bruxelles  
Belgique